

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- Commune de Heiligenstein -

MISE EN COMPATIBILITE DU POS AVEC UNE DECLARATION DE PROJET

L'enquête publique se tiendra du **mardi 3 juillet au lundi 6 août 2018** au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP40074 - 67142 BARR Cedex.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Communauté de Communes du Pays de Barr est la personne morale responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Monsieur Gilbert SCHOLLY, Président.

Monsieur Jean-Claude HILBERT, Directeur d'usine retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision N°E18000097/67 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 1^{er} juin 2018.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur le site internet suivant : <https://www.paysdebarr.fr/vivre/services/urbanisme>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante, enquetepublique.heiligenstein@paysdebarr.fr

- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- 1) au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr :

→ le mercredi 11 juillet de 15h00 à 17h00.

- 2) A la Mairie de Heiligenstein :

→ le mardi 3 juillet de 9h30 à 11h30 ;

→ le samedi 21 juillet de 9h30 à 11h30 ;

→ le jeudi 26 juillet de 14h00 à 16h00 ;

→ le lundi 6 août de 17h00 à 19h00 ;

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Heiligenstein, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, est adoptée par le Conseil de Communauté, emportant approbation des nouvelles dispositions du POS.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr ainsi qu'à la Préfecture de Strasbourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Gilbert SCHOLLY
Président